

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/106

12 décembre 1996

(96-5277)

CONFERENCE MINISTERIELLE  
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: espagnol

## PEROU

Déclaration de Mme Liliana Canale  
Représentante spéciale du Président

Permettez-moi de vous féliciter de votre élection à la présidence de cette Conférence historique. Ma délégation présente également ses salutations aux autres membres du Bureau.

Au Pérou, nous appliquons depuis quelques années un programme énergique de réformes structurelles profondes qui peut sans aucun doute être considéré comme le plus avancé de ceux qui sont mis en oeuvre actuellement en Amérique latine. Ce programme adopte sans réserve les règles de base du libre-échange et, en conséquence, est pleinement compatible avec les principes et objectifs que l'Organisation mondiale du commerce encourage vigoureusement au plan international. Comme il apparaît clairement, il vise non seulement à libéraliser les échanges mais aussi, de façon plus fondamentale, à redéfinir la fonction de l'Etat, à ouvrir l'économie, à moderniser les institutions et à assurer la pleine participation du secteur privé à l'élaboration et à la préservation du modèle économique.

Pour le Pérou, l'avenir repose sur le développement et l'exploitation des avantages compétitifs réels par le secteur privé et l'amélioration permanente de l'efficacité économique, le rôle de l'Etat étant d'assurer aux agents du secteur privé des conditions égales à celles dont bénéficient leurs concurrents et de prendre leur défense dans les instances internationales. Il serait ainsi possible d'écarter le spectre du protectionnisme et d'encourager une concurrence saine. La liberté des échanges et l'investissement doivent permettre d'assurer la croissance économique, de développer l'emploi et d'améliorer la qualité de vie de notre population, d'où l'importance particulière que présente la libéralisation de l'investissement conformément aux principes de la non-discrimination et du traitement national.

Dans le nouvel environnement créé par les relations commerciales internationales, il n'y a pas de place pour le protectionnisme qui, quelles que soient les formes qu'il prend, constitue un facteur de distorsion pour les fondements du libre-échange. Les compartiments étanches permettant de traiter différemment, hors du cadre général des règles commerciales, des produits déterminés en fonction de leurs fournisseurs, ou l'application ou la menace de sanctions commerciales associées à des éléments non commerciaux, ne sont pas de mise. Ils constituent en outre des mesures protectionnistes cachées dont les seuls effets sont de pénaliser l'efficacité et de compromettre la progression du libre-échange.

La libéralisation du commerce et la protection de l'environnement ne sont pas nécessairement des tâches incompatibles; elles doivent au contraire se renforcer mutuellement dans la recherche d'un développement durable. C'est pourquoi il est nécessaire que le Comité du commerce et de l'environnement de notre Organisation poursuive l'examen de cette importante question. A cet égard, il faut éviter l'application de mesures protectionnistes cachées, justifiées par de prétendues préoccupations environnementales.

Les initiatives concernant, par exemple, l'étude à l'OMC du lien entre commerce et environnement, notamment ses incidences sur le transfert de technologie, doivent être appuyées et considérées comme un progrès dans la bonne direction, ainsi que comme une façon de concrétiser les principes théoriques afin d'accroître les avantages au maximum. Pour les pays en développement, l'investissement étranger, de même que l'accès aux technologies et aux marchés, revêt une importance particulière, aussi bien du point de vue du développement économique que du développement technologique.

De même, le Pérou se félicite de la création d'un groupe de travail chargé d'étudier les liens entre le commerce et les normes et politiques en matière de concurrence afin de définir par consensus des principes qui pourraient ensuite être adoptés au niveau international.

Il faut aussi insister sur la nécessité de renforcer la coopération technique de l'OMC en faveur des pays en développement et de mettre ainsi pleinement en oeuvre les engagements contractés. Nous estimons qu'il nous est possible de cette façon de contribuer au succès du système commercial multilatéral lancé sous des auspices aussi favorables.

Nous rappelons enfin qu'il importe de pouvoir compter sur des règles transparentes régissant le système commercial multilatéral. C'est pourquoi nous avons participé activement au Cycle d'Uruguay et sommes devenus, grâce à l'approbation unanime de l'Acte final par le Congrès national, l'un des Membres fondateurs de l'Organisation mondiale du commerce.

Je voudrais avant de terminer remercier, au nom du gouvernement de mon pays et de mon peuple, le gouvernement singapourien pour l'excellente organisation de la première Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce ainsi que pour son chaleureux accueil.